

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile

Note du 29 janvier 2026 portant organisation de la direction du numérique

NOR : TRAA2602820N

(Texte non paru au Journal officiel)

DGAC/SG/DNUM	NOTE D'ORGANISATION DE LA DNUM
	DIRECTION DU NUMERIQUE Version n° 1.33

RÉDACTEUR – VERIFICATEUR – MODIFICATIONS – REVISION			
Date	Rédacteur	Vérificateur	Modifications
	Nom	Nom	
17/09/2024	Hugues SAULNIER	Nicolas NAUDIN-ROY	
19/01/2026	Nicolas OLETIC	Nicolas NAUDIN-ROY	

PUBLICATION	
Publication au <i>Bulletin officiel</i> du ministère de la transition écologique	

OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	
Cette note d'organisation décrit l'organisation retenue pour la direction du numérique du secrétariat général de la direction générale de l'aviation civile	

DATE D'APPLICATION : 01/02/2026
--

Approuvée le 27/01/2026

Le directeur de la DNUM,

Nicolas Naudin-Roy

Table des matières

1	Organigramme détaillé de la DNUM -----	4
1.1	Organisation de la direction du numérique -----	4
1.2	Schéma d'organisation de la DNUM -----	4
2	Organisation détaillée et missions des entités de la direction du numérique -----	5
2.1	Cabinet (CAB)-----	5
2.2	Domaine « Architecture, data et sécurité » (ADS)-----	5
2.2.1	Pôle « Architecture et standards techniques » (ARCHI)-----	5
2.2.2	Pôle « Data » (DATA)-----	5
2.2.3	Pôle « Sécurité, risques et conformité » (SRC)-----	6
2.3	Domaine « Environnement de travail numérique » (ETN)-----	6
2.3.1	Pôle « Postes de travail » (PDT)-----	6
2.3.2	Pôle « Applications bureautiques et collaboratives » (ABC)-----	6
2.3.3	Pôle « Outils pour l'informatique » (OIT)-----	7
2.4	Domaine « Infrastructures, réseaux et intégration au SI » (IRIS)-----	7
2.4.1	Pôle « Infrastructures » (INFRA)-----	7
2.4.2	Pôle « Réseaux » (RES)-----	7
2.4.3	Pôle « Intégration » (INT)-----	8
2.5	Domaine « Produits numériques métiers » (PNM) -----	8
2.5.1	Pôle « Produits numériques finance » (PNF)-----	8
2.5.2	Pôle « Produits numériques ressources humaines » (PNRH) -----	8
2.5.3	Pôle « Produits numériques aviation civile » (PNAC) -----	8
2.6	Domaine « Support et pilotage des SIR » (SPS) -----	8
2.6.1	Pôle « Support national » (SUP)-----	8
2.6.2	Pôle « Gestion de la relation avec les SIR » (GRS) -----	9
2.7	Mission « Achats, contrôle de gestion et formation » (ACF) -----	9
2.7.1	Pôle « Achats durables et marchés » (ADM)-----	9
2.8	Mission « Hermès » (HERMES)-----	9
2.9	Mission « Fabrique numérique » (FAB) -----	10
2.10	Mission « Qualité, projets, stratégie et offre de services » (QPSO)-----	10

1 Organigramme détaillé de la DNUM

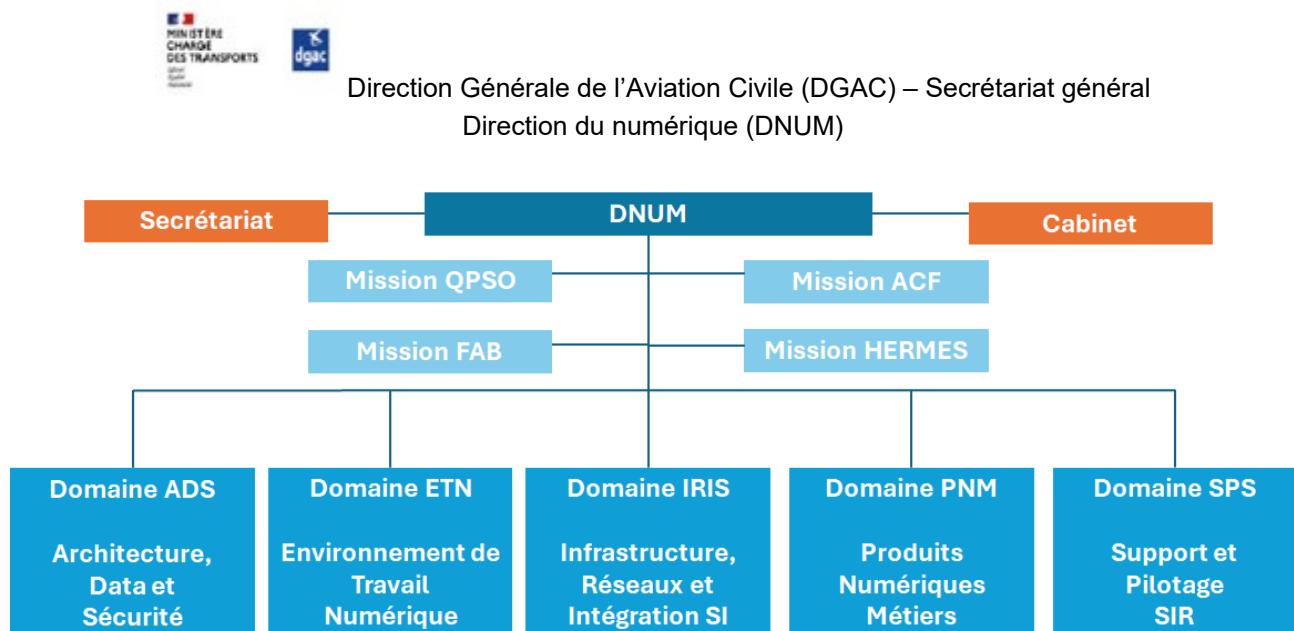
1.1 Organisation de la direction du numérique

La direction du numérique (DNUM), au regard des orientations interministérielles et en lien avec les directions et services de la DGAC, définit et met en œuvre la stratégie d'évolution et d'exploitation du système d'information de gestion et de pilotage (SI-GP) de l'aviation civile, tel que défini dans l'arrêté du 20 avril 2012 portant création de la direction du numérique de la direction générale de l'aviation civile.

La direction du numérique comprend :

- La direction ;
- Le secrétariat ;
- Le cabinet ;
- Cinq domaines :
 - o Le domaine ADS
 - o Le domaine ETN
 - o Le domaine PNM
 - o Le domaine SPS
 - o Le domaine IRIS
- Quatre missions :
 - o La mission QPSO
 - o La mission ACF
 - o La mission FAB
 - o La mission HERMES

1.2 Schéma d'organisation de la DNUM



2 Organisation détaillée et missions des entités de la direction du numérique

2.1 Cabinet (CAB)

Le cabinet est chargé de coordonner, d'animer et de traiter certaines affaires communes à plusieurs des entités relevant de la DNUM, ainsi que les dossiers particuliers qui lui sont confiés par le directeur du numérique.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Assurer la continuité de la gestion de l'information au sein de la DNUM, notamment en cas d'indisponibilité de la direction ;
- Coordonner, animer et traiter certaines affaires communes à plusieurs des entités relevant de la DNUM, ainsi que les dossiers particuliers qui lui sont confiés par le directeur ;
- Préparer la synthèse des contributions DNUM dans le cadre des dossiers demandés par la direction générale et/ou le secrétariat général, et en assurer l'interface ;
- Coordonner l'activité du secrétariat de direction ;
- Elaborer et mettre en œuvre la politique de communication interne et externe de la direction ;
- Être le correspondant sécurité et logistique pour le site DNUM.

2.2 Domaine « Architecture, data et sécurité » (ADS)

Le domaine ADS définit le cadre et les standards d'architecture et de sécurité du SI-GP et s'assure que celui-ci est bien mis en œuvre et respecté, dans une logique d'urbanisation et de rationalisation du système d'information. En collaboration avec le RSSI de la direction générale de l'aviation civile, il met en œuvre la politique de sécurité du système d'information et conduit les projets associés. Il conseille les équipes de réalisation sur les sujets liés à la sécurité du système d'information et leur fournit un appui technique aux projets par la définition des architectures techniques, applicatives et logicielles. Il pilote également l'ensemble des activités visant à gouverner, exploiter, valoriser et protéger la donnée durant son cycle de vie.

En outre, il assure également le suivi des exigences ou règlementations en matière d'accessibilité numérique et de numérique responsable.

2.2.1 Pôle « Architecture et standards techniques » (ARCHI)

Le pôle ARCHI est chargé de :

- Définir et faire appliquer le cadre et les standards d'architecture ;
- Suivre l'architecture fonctionnelle dans une logique de rationalisation du SI ;
- Contribuer et fournir un appui technique aux projets par la définition des architectures techniques, applicatives et logicielles ;
- Animer le comité d'architecture ;
- Piloter les activités sur l'accessibilité numérique et le numérique responsable.

2.2.2 Pôle « Data » (DATA)

Le pôle DATA est chargé de :

- Accompagner les métiers et les équipes techniques dans la mise en œuvre de projets data ;
- Contribuer à la valorisation du patrimoine de données de la DGAC ;
- Fournir expertise, conseil, outils et méthodes pour faciliter la transformation data de la DGAC ;
- Accompagner la mise en place d'une gouvernance data ;
- Assurer le rôle de chief data officer pour la DNUM ;
- Promouvoir une culture data à la DGAC.

2.2.3 Pôle « Sécurité, risques et conformité » (SRC)

Le pôle SRC est chargé de :

- Faire appliquer la politique de sécurité du système d'information et contribuer à son évolution ;
- Piloter les plans d'actions de remédiation consécutives aux audits de sécurité ;
- Gérer les risques informatiques et la conformité du système d'information ;
- Identifier et évaluer les risques, identifier les menaces potentielles et les vulnérabilités ;
- Gérer les plans de continuité et de reprise informatiques ;
- Réaliser et/ou contribuer aux projets de sécurité ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des systèmes de gestion des identités et des accès ;
- Sensibiliser les agents à la sécurité des systèmes d'information.

2.3 Domaine « Environnement de travail numérique » (ETN)

Le domaine « environnement de travail numérique » (ETN) opère de bout en bout l'environnement de travail digital des utilisateurs de la DGAC. Il définit les standards pour les équipements numériques utilisateurs du SI-GP. Il fournit les applications qui composent l'environnement de travail (messagerie, outils collaboratifs, gestion documentaire...) des utilisateurs DGAC. Il fournit également les solutions de gestion des identités et des accès et les solutions dédiés à la DNUM (hors SI Hermès). Pour toutes les solutions sous la responsabilité d'ETN, le pôle assure le maintien en condition opérationnelle et de sécurité.

2.3.1 Pôle « Postes de travail » (PDT)

Le pôle PDT a pour rôle de garantir un environnement de travail homogène, sécurisé et performant pour tous les utilisateurs. Ses missions principales sont :

- Définir les standards des systèmes d'exploitation (Windows, MacOS, Linux) et concevoir les configurations de référence ;
- Maintenir ces configurations en conditions opérationnelle et de sécurité ;
- Proposer un catalogue de matériel informatique et périphérique (ordinateurs, smartphone, tablettes, équipements de visioconférence, périphériques...) pour assurer la fiabilité et l'homogénéité du parc ;
- Gérer la liste des applications bureautiques autorisées et non autorisées, industrialiser leur déploiement et veiller à leur mise à jour ;
- Piloter les projets nationaux liés aux matériels informatiques liés à l'utilisateur ;
- Déployer et optimiser les solutions de gestion et de sécurité des terminaux (MDM, EPM, UEM, patch management...) et mettre en place la supervision et le reporting associés ;
- Assurer une veille technologique pour anticiper les évolutions et proposer des améliorations ;
- Fournir un support de niveau 3 sur le matériel informatique et périphérique figurant dans le catalogue.

2.3.2 Pôle « Applications bureautiques et collaboratives » (ABC)

Le pôle ABC a la responsabilité du portefeuille de services et d'applications qui compose l'environnement de travail des utilisateurs de la DGAC. Il comprend :

- Applications bureautiques (suite Office et autres outils annexes) ;
- Outils collaboratifs : MS 365 (dont messagerie et Teams) et autres outils annexes (ex : Klaxoon) ;
- Applications de gestion documentaire (GED, SAE, courrier, parapheur et signature électronique...).

Pour ce portefeuille, le pôle ABC a pour mission de :

- Recueillir et formaliser les expressions de besoin en collaboration avec les directions de la DGAC, afin de mettre en place de nouveaux services ou de faire évoluer ceux existants ;
- Piloter, concevoir et mettre en œuvre les projets relevant de son périmètre, et contribuer

- au développement interne des applications lorsque nécessaire ;
- Élaborer et conduire le changement, tout en assurant le déploiement des nouveaux services et applications en coordination avec les SIR ;
- Assurer l'évolution et la maintenance (corrective, perfective, adaptative et préventive) des applications du pôle, en interne ou via des prestataires externes ;
- Fournir le support applicatif de niveau supérieur et fournir l'expertise technique sur l'ensemble de son périmètre ;
- Faire évoluer les produits de l'environnement de travail, en tenant compte des besoins des utilisateurs finaux et des nouvelles pratiques collaboratives.

2.3.3 Pôle « Outils pour l'informatique » (OIT)

Le pôle OIT a la charge du portefeuille de services et d'applications pour les solutions de gestion des identités et des accès, ainsi que des solutions dédiées à la DNUM (hors SI Hermès).

Pour ce portefeuille, le pôle OIT a pour mission de :

- Piloter les projets et la maintenance du portefeuille en tant que maîtrise d'œuvre ;
- Produire les spécifications détaillées des applications, animer la relation avec la MOA ;
- Assurer l'évolution et la maintenance (corrective, perfective, adaptative et préventive) des applications du pôle, en interne ou via des prestataires externes ;
- Fournir le support applicatif de niveau supérieur et apporter l'expertise concernant ces périmètres.

2.4 Domaine « Infrastructures, réseaux et intégration au SI » (IRIS)

Le domaine IRIS pilote la stratégie et assure une gestion complète et cohérente des infrastructures informatiques du SI-GP, depuis leur conception jusqu'à leur exploitation. Il pilote les projets techniques associés, en garantissant la performance, la disponibilité et le maintien en conditions opérationnelles et de sécurité des infrastructures.

Il prend en charge la gestion des environnements informatiques, qu'ils soient de production ou hors production, et veille à l'intégration des solutions développées par la DNUM.

Il assure la supervision du SI-GP et veille au bon fonctionnement des équipements physiques et logiques du centre de production, conformément aux normes d'exploitation et de sécurité.

2.4.1 Pôle « Infrastructures » (INFRA)

Le pôle INFRA intervient sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures du SI-GP. Il est chargé de :

- Concevoir, installer et faire évoluer les infrastructures techniques logicielles et matérielles (serveurs, bases de données, middlewares, outils de supervision) avec des hébergements on premise ou cloud ;
- Assurer le maintien de ces infrastructures en conditions opérationnelle et de sécurité ;
- Gérer les incidents d'exploitation et assurer le support de niveaux supérieurs ;
- Garantir la sécurité physique des données (sauvegarde, archivage) ;
- Fournir, sur son périmètre, un accompagnement technique et des conseils auprès des SIR ;
- Assurer l'hébergement des infrastructures centralisées au bénéfice des SIR.

2.4.2 Pôle « Réseaux » (RES)

Le pôle RES couvre l'ensemble du cycle de vie des infrastructures réseaux et télécoms du SI-GP. Il est chargé de :

- Concevoir, installer et faire évoluer les infrastructures réseaux et de télécommunications ;
- Assurer le maintien de ces infrastructures en conditions opérationnelle et de sécurité ;
- Gérer les incidents d'exploitation et effectuer le support de niveau supérieur ;
- Déployer le Réseau Interministériel de l'État (RIE) sur l'ensemble des sites DGAC et assurer la supervision des liens pour garantir la qualité de service et la disponibilité ;
- Fournir, sur son périmètre, un accompagnement technique et des conseils auprès des SIR ;
- Développer et maintenir à l'échelle de la DGAC les services Wifi national et ToIP.

2.4.3 Pôle « Intégration » (INT)

Le pôle INT est dédié à l'intégration des solutions dans le système d'information. Il est chargé de :

- Gérer la Plateforme d'Intégration Continue (PIC) ;
- Coordonner la gestion des livrables de production ;
- Assurer une intégration fluide des composants au SI, ainsi que de l'industrialisation des changements et des mises en production.
- Garantir la cohérence technique et fonctionnelle des solutions déployées.

2.5 Domaine « Produits numériques métiers » (PNM)

Le domaine « produits numériques métiers » (PNM) est chargé de l'étude, du développement, de la maintenance et de l'évolution des produits numériques au bénéfice des directions et services de la direction générale de l'aviation civile.

Missions communes à l'ensemble des pôles :

- Animer la relation avec les MOA ;
- Assister les MOA afin de formaliser, consolider et fédérer leurs besoins et feuilles de route ;
- Conseiller les MOA pour leur proposer des solutions techniques adaptées ;
- Produire les spécifications détaillées des applications ;
- Piloter les développements ainsi que la maintenance corrective, perfective, adaptative et préventive des produits numériques du domaine ;
- Effectuer le support applicatif de niveau supérieur et apporter l'expertise concernant ces périmètres ;
- Assurer la relation avec les fournisseurs ;
- Participer aux comités métier.

2.5.1 Pôle « Produits numériques finance » (PNF)

Le pôle PNF est chargé de contribuer à chacune des missions du domaine, en lien avec le portefeuille de produits numériques financiers s'appuyant sur l'ERP SAP et des applications spécifiques connexes.

2.5.2 Pôle « Produits numériques ressources humaines » (PNRH)

Le pôle PNRH est chargé de contribuer à chacune des missions du domaine, en lien avec le portefeuille de produits numériques RH s'appuyant sur l'ERP HRACCESS et des applications spécifiques connexes.

2.5.3 Pôle « Produits numériques aviation civile » (PNAC)

Le pôle PNAC est chargé de contribuer à chacune des missions du domaine, en lien avec les autres portefeuilles de produits numériques métiers relatifs aux différentes directions et services de la DGAC.

2.6 Domaine « Support et pilotage des SIR » (SPS)

Le domaine SPS est le pilote national du support informatique et est le point de contact centralisé pour la gestion des incidents et des demandes de service.

Il est responsable du pilotage fonctionnel des AIG au niveau national et travaille en relations directes avec les SIR.

Il est co-responsable avec les SIR du respect des engagements de services contractualisés avec les clients.

Il assure le lien entre la DNUM et les territoires.

2.6.1 Pôle « Support national » (SUP)

Le pôle SUP est chargé de :

- Assurer le support de premiers niveaux (N0/N1) aux utilisateurs de la DGAC et met en œuvre les processus de supports associés (incidents et demandes de services) ;

- Mobiliser le cas échéant des interventions programmées sur site en relation avec les correspondants locaux ;
- Piloter la résolution des incidents et le traitement des demandes de service et réaliser le suivi quotidien des tickets en collaboration avec les SIR et les équipes de la DNUM ;
- Contribuer, au bénéfice des SIR, à la mise en œuvre de la gestion des actifs ;
- S'assurer de la bonne application au niveau des SIR des actions de mise en conformité des postes de travail définis par le domaine ADS ;
- Assurer la supervision du SI du point de vue de l'expérience utilisateur, en lien avec IRIS.

2.6.2 Pôle « Gestion de la relation avec les SIR » (GRS)

Le pôle GRS est chargé de :

- Animer le réseau des divisions IG dans les SIR ;
- Piloter les marchés de support informatique pour les SIR ;
- Superviser la gestion des projets locaux dans les SIR et le déploiement des projets nationaux (projets pour lesquels les AIG sont identifiés comme contributeurs) ;
- Recueillir les besoins de formation des AIG.

2.7 Mission « Achats, contrôle de gestion et formation » (ACF)

La mission ACF porte les activités transverses liées à la gestion des achats informatiques au niveau national, du contrôle de gestion et du management des compétences relatif à l'informatique de gestion.

Elle pilote le sourcing des prestataires et les marchés subséquents, dans un cadre réglementaire et juridique donné. Elle assure la gestion du budget et le contrôle de gestion associé. En outre, elle permet la pérennisation des savoir-faire informatiques des agents en pilotant les compétences et les formations nécessaires aux activités informatiques.

Elle est l'interlocuteur du pôle Formation continue transverse pour la DNUM.

2.7.1 Pôle « Achats durables et marchés » (ADM)

Le pôle ADM est chargé de :

- Elaborer, programmer et organiser le segment d'achat spécifique de l'informatique et télécommunication pour le SI-GP ;
- Cordonner la gestion des marchés publics de la DNUM ;
- Apporter une expertise juridique, s'assurer de la validité des actes essentiels de procédure et contribuer au pilotage des relations contractuelles ;
- Préparer et notifier les marchés ;
- Prendre en compte les besoins mutualisés avec d'autres directions de la DGAC.

2.8 Mission « Hermès » (HERMES)

La mission HERMES est responsable du programme de transformation soutenu par la mise en place du SI HERMES, basé sur la plateforme ServiceNow.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Piloter la mise en place et le bon fonctionnement de HERMES à la DGAC ;
- Capter et aider à la formalisation des besoins ;
- Accompagner les différents acteurs du SI-GP dans la formalisation et la mise en œuvre des processus ainsi que la prise en main de la plateforme ;
- Assurer la cohérence des processus et de leurs intégrations dans la plateforme ;
- Valider les choix techniques de la plateforme ;
- Définir et piloter la roadmap du programme HERMES.

La mission travaille en étroite coordination avec la mission QPSO sur les processus ITIL, avec le domaine ADS sur la data et avec le domaine IRIS pour l'hébergement du socle technique de la solution.

2.9 Mission « Fabrique numérique » (FAB)

La mission FAB est chargée de la démarche de transformation numérique et d'innovation au sein de la DNUM, en collaboration étroite avec les directions métiers et l'écosystème externe de la DGAC.

Ses principales missions sont :

- Mettre en place et sensibiliser les équipes de la DNUM à de nouvelles méthodes de travail favorisant l'agilité, la collaboration, l'innovation et la créativité ;
- Assurer une veille prospective sur les nouvelles tendances technologiques ;
- Piloter la stratégie de la DNUM en matière d'intelligence artificielle ;
- Développer de nouveaux usages numériques et être force de proposition pour encourager l'innovation ;
- Incuber des projets innovants ;
- Développer de petites applications en no-code/low-code et en assurer la maintenance ;
- Développer des MVP ou des premières versions applicatives en mode agile selon les standards techniques de la DNUM ;
- Fournir du conseil et une expertise technique en matière d'expérience utilisateur (UX/UI) ;
- Produire des maquettes applicatives.
-

2.10 Mission « Qualité, projets, stratégie et offre de services » (QPSO)

La mission QPSO est responsable de l'élaboration de la stratégie du SI-GP et notamment de son schéma directeur, en coordination avec les directions et services, et pilote son suivi. Elle promeut la mise en place d'une démarche qualité permettant d'améliorer en continu les pratiques et les services rendus par la DNUM. Elle définit et optimise les méthodes de gestion de projet. Elle est également chargée de piloter la relation client, l'offre de services et le catalogue associé.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Définir et piloter le schéma directeur informatique ;
- Contribuer au suivi des chantiers DNUM de la feuille de route du SG ;
- Assurer la collecte et le reporting d'indicateurs de performance auprès du SG ;
- Être le correspondant qualité de la DNUM pour le SG ;
- Animer la démarche qualité et l'amélioration continue au sein de la DNUM ;
- Définir les méthodes de gestion de projet et piloter leur application ;
- Gérer les portefeuilles projets ;
- Élaborer et garantir la stratégie documentaire de la DNUM ;
- Animer et coordonner la mise en œuvre des pratiques ITIL, en lien avec les processus qualité ;
- Gérer l'offre de services de la DNUM et le catalogue associé ;
- Animer la relation client et assurer l'interface avec les RSIM sur les sujets transverses.

La mission QPSO travaille en étroite collaboration avec la mission stratégie et management de la performance du SG.